

## M2 : Mobilité / Accessibilité

### S2 : Aménager les déplacements

Jean-Claude GALLETY, Architecte urbaniste

(*Quelles solutions ? Circulations douces ?*)

– Il ne faut pas se bercer d'illusions : l'automobile restera le moyen central du désenclavement des territoires. Malheureusement, tous les territoires ne bénéficient pas d'un lien privilégié avec les grandes infrastructures de transports rapides, avec les réseaux ferroviaires rapides... Il convient donc de démultiplier autant que faire se peut les alternatives : la solution qui vient rapidement à l'esprit, ce sont les dessertes par transport en commun, mais cela peut s'avérer très coûteux dans des territoires peu denses. Il est donc nécessaire d'innover, de rechercher des solutions originales, souples, adaptées aux situations locales. Nous citerons plusieurs exemples.

- Dans les zones montagneuses, plutôt que de créer des lignes de transport en commun coûteuses et non rentables, certains départements ont mis en place un système de taxis à la demande que l'on paie avec un ticket de bus. Cette solution, souple et personnalisée, permet d'offrir des capacités de déplacement à des personnes non motorisées, dans une formule qui pour la collectivité coûte beaucoup moins cher qu'une ligne de transports en commun.
- Lorsqu'il s'agit de transporter les enfants vers leur lieu de scolarisation, un collège ou lycée, l'organisation de covoiturages entre parents peut être une formule bien adaptée à ces besoins.
- Dans les territoires de plaine, la collectivité peut installer des itinéraires cyclables performants, sécurisés et confortables, afin de permettre à certaines franges de la population de se déplacer par ce moyen. Les vélos à assistance électrique sont très performants et peuvent donc se substituer à l'automobile sur des distances moyennes. Les collectivités peuvent d'ailleurs jouer un rôle pour aider les familles à s'équiper avec ce moyen de locomotion.
- Les voiturettes électriques sont une innovation en plein développement. Peut-être dans un avenir proche circuleront-elles sans chauffeur. Il n'est pas utopique de penser que de tels véhicules pourront assurer demain une part de la mobilité des personnes.
- Dans un registre voisin, certaines villes équipent leurs espaces publics de voitures électriques en libre-service. Par ailleurs, les collectivités peuvent soutenir le déploiement des véhicules électriques privés en favorisant le déploiement des bornes de recharge.
- À une plus petite échelle, celle du bourg, de la petite commune, les collectivités doivent favoriser les circulations douces. Nous héritons d'un système de voirie, souvent rayonnant, conçu pour la voiture. L'enjeu est d'organiser des chemins ou des ruelles qui s'interconnectent entre eux afin d'obtenir un maillage et des raccourcis. Les collectivités ont un rôle à jouer pour organiser cette porosité au sein des tissus urbains. Ces systèmes de chemins croisés favorisent les circuits courts, la marche à pied, l'usage du vélo... Cela peut favoriser les déplacements de la quotidienneté comme faire ses courses ou le regroupement sur les points de co-voiturage.

## MOOC Attractivité des Centre-bourgs

Cela facilite aussi les itinéraires de promenade, qui font partie des agréments et des aménités de la vie dans ces territoires.

- Il est important de souligner que ce type de réseau doit se concevoir comme complémentaire et non pas substitutif à l'automobile.
- Le rôle d'initiative, d'impulsion et d'organisateur des collectivités est très important pour ce type d'action. Elles doivent faire preuve d'audace. Ce rôle doit se concevoir à différentes échelles : celle de la commune ou de l'intercommunalité, pour organiser le covoiturage ou les pistes cyclables ; celle du conseil départemental, pour l'organisation de modes alternatif aux transports en commun, celle de la région pour ses appuis en termes financiers et d'aide au développement local...
- Pour la réussite de ce type d'actions de développement, il est nécessaire d'affirmer qu'il faut des coopérations intenses entre ces différentes échelles, et donc entre ces différentes institutions.